

Motion 1647

en faveur de prés et de prairies favorisant la biodiversité

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant que :

- de nombreux espaces, à Genève, sont recouverts de gazon ;
- le gazon est un obstacle à la biodiversité ;
- l'importance de la biodiversité est primordiale pour l'avenir de notre environnement ;
- la République et canton de Genève est déterminée à inscrire sa politique dans les dimensions du développement durable ;
- la transformation d'une pelouse en prairie naturelle provoque une diminution des coûts (notamment en arrosage et tonte) et un impact environnemental positif très important ;
- l'urgence est de préserver et de favoriser la nature,

invite le Conseil d'Etat à :

- inventorier l'ensemble des terrains appartenant à l'Etat, actuellement en pelouse, pouvant être reconvertis à terme en sites de biodiversité ;
- remplacer chaque fois que c'est possible les espaces de gazon en surfaces proches de l'état naturel partout où c'est possible et à présenter au Grand Conseil un planning de ces conversions écologiques ;
- privilégier, pour tout nouvel aménagement d'espace vert, les surfaces plus favorables au développement de la biodiversité, plutôt que le gazon ;
- mener un entretien différencié (naturel) de ces espaces de biodiversité ;
- encourager les propriétaires de pelouses à s'engager dans une même dynamique, et plus particulièrement les institutions publiques et les communes, les régies et les importants propriétaires immobiliers ;
- informer la population et les entreprises de cette démarche positive pour l'environnement.